

Buck était l'un de ceux qui encourageaient le désordre. A la porte de sa cellule il faisait un discours et encourageait les émeutiers. Pour l'effrayer, je suppose, ou l'intimider, des gardes ont tiré dans le plafond de sa cellule.

Je suppose que quelqu'un, sachant qu'il était à la porte de sa cellule, a donné ordre de tirer; ils ont fait le tour des murs et ont tiré sur lui de l'extérieur. Il n'y a pas de doute que quiconque aurait voulu tuer Tim Buck n'eût pu le faire. Le fait même qu'on a tiré dix ou onze coups de feu et qu'on ne lui a pas fait de mal prouve bien qu'on ne cherchait pas à le frapper. N'importe qui aurait pu tirer sur lui. C'est une étonnante déclaration à faire pour un ministre que de dire que n'importe qui pouvait tirer sur lui.

L'hon. M. GUTHRIE: Si on l'avait voulu, mais on ne le voulait pas.

M. WOODSWORTH: J'espère que non, mais il reste à savoir quand même qui a donné l'ordre de tirer. Si les gardes ont tiré sans en avoir reçu l'ordre, je demande alors pourquoi ils n'ont pas été punis. Parfois l'on renvoie des gardes pour des infractions très peu graves ou même sans raison; aussi il me semble que, lorsque les gardes prennent sur eux de tirer des coups de feu dans une cellule, ce devrait être un bon motif de les renvoyer. Mais si l'on a donné ordre de tirer, je voudrais savoir qui a donné l'ordre et depuis quand l'on a adopté cette forme d'intimidation dans nos prisons. C'est déjà assez de donner le fouet, mais je ne crois pas que même dans les prisons d'Europe ce soit la coutume pour les gardes de tirer des coups de feu dans une cellule où un prisonnier politique est détenu. Toute l'affaire paraît bien mal et j'espère pour le département comme pour l'établissement en question et celui qui le dirigeait que le ministre s'expliquera à ce sujet.

Avant de reprendre mon siège je demandai encore une fois au ministre,—et je voudrais bien que le premier ministre fût là pour pouvoir m'adresser à lui,—de ne pas tarder plus longtemps à faire une enquête approfondie sur la situation et je demandai en outre que le Gouvernement nomme une commission de gens capables, de gens d'expérience et imbus d'idées humanitaires pour enquêter sur toute la question de la réforme des prisons.

L'hon. M. ELLIOTT: Monsieur le président, on voudra bien me permettre de dire juste un mot sur la question. J'ai eu beaucoup d'expérience dans ce que nous discutons, en qualité de procureur de la Couronne dans le comté où je demeure, et je connais assez bien le pour et le contre de cette question très délicate. D'un côté, il faut combattre le crime dans notre pays et notre population a

droit d'être protégée contre les criminels. Il est très difficile de savoir quand il faut employer des méthodes douces envers les criminels et quand il faut recourir aux méthodes rigoureuses. Je viens d'une région où malheureusement la plupart des hommes qui sont dans les pénitenciers ne peuvent pas dire qu'ils sont là parce que je les ai défendus. Au contraire, j'ai contribué à en faire envoyer un bon nombre au pénitencier. Je ne connais pas l'individu dont il est ici question, mais je puis dire au ministre que je me rends compte des difficultés qui se présentent à lui. Dans ma région, on est porté à croire que l'on ne fait peut-être pas tout ce qu'on devrait faire à Kingston pour ramener dans la bonne voie les criminels qui ne sont pas encore intéressés.

M. CANTLEY: Comment le feriez-vous?

L'hon. M. ELLIOTT: Mon honorable ami, qui a des sentiments d'humanité, ne doit pas aimer à voir les jeunes détenus perdre toute chance de redevenir de bons citoyens. Je suis sûr que personne plus que mon honorable ami ne regretterait la chose. Or, on envoie au pénitencier un bon nombre de jeunes gens qu'on ne devrait pas mêler aux criminels endurcis. Je crois qu'il serait possible de les remettre dans la bonne voie en leur procurant l'avantage de redevenir de bons citoyens; si nous nous trompons, je voudrais que ce fût de ce côté. La difficulté est d'établir la ligne de démarcation entre les individus qui pourront plus tard devenir meurtriers et ceux qui pourront profiter de l'avantage qu'ils auront obtenu.

Il ne me reste qu'une minute à parler sur cette question et je tiens à dire au ministre qu'une enquête par une commission royale contribuerait beaucoup à éclaircir l'atmosphère. Ce serait dans l'intérêt de tous les intéressés, y compris le ministre lui-même et les fonctionnaires de son ministère qui s'occupent de l'administration de cette institution.

(La séance du comité, suspendue à une heure, est reprise à trois heures.)

Reprise de la séance

Le très hon. M. BENNETT: Avant que le comité reprenne son travail, je demande, en toute justice pour ceux qui sont responsables de l'administration du pays, si la Chambre croit qu'il est possible de proroger cet après-midi. A la suite de la décision que nous avons prise lundi dernier, quand nous avons projeté de proroger samedi, Son Excellence a préparé un certain programme de l'emploi de son temps. Le gouverneur a fait savoir qu'il va naturellement subordonner ce programme au devoir qui lui incombe relativement à la prorogation. Il me semble cependant que nous